

41^{ème} SALON DE PRINTEMPS du 12 mai au 28 mai 2023
JEUNE PEINTURE LIONS CLUB ANGERS
ESPACE D'ART CONTEMPORAIN - TRÉLAZÉ Anciennes Écuries des
Ardoisières - Rue Ferdinand Vest (suivre la signalisation)



RÈGLEMENT

- Article I : **ESPRIT** : Le Lions Club a décidé de promouvoir l'œuvre d'artistes qui voudraient faire de leur art, leur principale activité professionnelle.
- Article II : **Le Salon se tiendra aux Anciennes Écuries de Trélazé, rue Ferdinand Vest (direction Hôtel de Ville) du 12 mai au 28 mai 2023 inclus** (ouverture tous les jours sans interruption de 14 h à 19 h)
- Article III : **Le vernissage** aura lieu le jeudi 11 mai 2023 à partir de 18 h 30.
- Article IV : **Le dépôt des œuvres** se fera aux Anciennes Écuries de Trélazé le mardi 2 mai 2023, de 14h à 19h
Le retrait des tableaux et des sculptures se fera le lundi 29 mai, de 9 h à 12 h, au même endroit.
PRIÈRE DE BIEN RESPECTER HORAIRES ET DATES.
- Article V : **La participation** aux frais de publicité (affiches, cartes d'invitation) et de vernissage a été fixée à 25 € par peintre.
- Article VI : **Condition de participation** : pas de limite d'âge.
- Article VII : **L'installation du Salon de Printemps dans l'Espace des Anciennes Écuries de Trélazé a suscité un accroissement très important du nombre de candidatures. C'est ce qui nous a conduit à la mise en place d'un jury de sélection. Personnalité, sensibilité, expression et qualités techniques seront les critères de la sélection. Il conviendra donc de composer un dossier d'inscription à retourner au plus tard le samedi 15 avril à :**
Annie Cotinier - 15, rue Caillaud d'Angers- 49100 Angers
Indiquer "Salon de Printemps" sur l'enveloppe.
Il comprendra :
1 - La fiche d'inscription dûment et lisiblement remplie, ainsi que l'adresse mail (en majuscules).
2 - Le chèque d'inscription et de participation de 25 euros établi à l'ordre du Lions Club.
3 - Une bonne photographie (format maximum A5) reproduisant l'œuvre (ou les 2 œuvres proposées).
4 - Une enveloppe format 162x229 à l'adresse de l'artiste suffisamment affranchie pour permettre la réponse du jury et le retour du ou des documents.
5 - Les nouveaux candidats pourront joindre un bref CV et quelques documents photographiques d'œuvres récentes - Format A5 maximum.
6 - Les premiers prix des années précédentes en peinture comme en sculpture ne seront pas soumis à la sélection.
- IMPORTANT : TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ILLISIBLE NE SERA PAS RETENU.**
- Article VIII : **Toutes techniques, tous supports.**
- Article IX : **FORMAT** : soit une œuvre de 50 M (116 x 73) à 100 F (162 x 130).
soit deux œuvres de 30 F (92 x 73) maximum.
- Article X : **Aucun thème** n'est imposé.
- Article XI : **Une ou deux œuvres** par artiste selon le format (voir article IX).
- Article XII : **Présentation** des toiles : simple baguette. Présentation des aquarelles, dessins, etc. : sous verre ou « altuglass » de préférence. Important : prévoir au dos **un système d'accrochage simple et solide**. Des socles de présentation seront mis à la disposition des sculpteurs s'ils le désirent.
- Article XIII : **Au dos** de chaque œuvre, devront figurer **LISIBLEMENT, le NOM, l'ÂGE, le TITRE, le FORMAT, le PRIX DE VENTE** éventuel ou la mention **RÉSERVÉ**. Les œuvres non identifiables ne pourront être exposées.

Article XIV : **Aucun pourcentage** ne sera prélevé sur les ventes.

Article XV : **Les organisateurs (Lions Club et ville de Trélazé) déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou de disparition quelle qu'en soit la cause. Il conviendra donc de s'assurer individuellement de la date du dépôt à celle du retrait.**

Article XVI : **Les décisions du jury** (sélection) sont sans appel. En cas de refus, les frais de participation seront restitués à l'auteur.

Article XVII : **Les prix** : Le jury d'attribution des prix se tiendra le 9 mai 2023.

Le salon sera doté de sept prix (chacun accompagné d'un diplôme) :

- 1^{er} PRIX d'un montant de 1500 €.

L'œuvre qui aura reçu le 1^{er} prix entrera dans la "collection-donation" Lions de l'Espace d'Art Contemporain de Trélazé.

Pour tous renseignements, appeler J.-P. BOCQUEL au 02 41 32 10 53, après 20 heures, Annie Cotinier 06 86 88 88 09

Le dépôt des œuvres se fera en une seule séquence le mardi 2 mai 2023 de 14 h 30 à 19 h et le retrait le lundi 29 mai 2023 de 9 h à 12 h. À chaque fois un comité de réception assurera l'accueil des artistes aux Anciennes Écuries à Trélazé. (s'il vous est impossible d'effectuer vous-même le dépôt et le retrait, la personne qui les fera pour vous, devra présenter un document d'attestation).

Les permanences de gardiennage du salon et d'accueil des visiteurs seront confiées aux artistes. Nous vous demandons de réfléchir dès maintenant à la séquence de votre choix dans le tableau ci-dessous, de l'indiquer dans le cadre prévu sur le bulletin d'inscription et de nous la confirmer lors du dépôt des œuvres.

Voici le tableau des 34 séquences de 2 h 30 chacune :

Les consignes d'accueil seront données le jour du dépôt des œuvres.

Jeudi 11 mai 2023 : Vernissage : 18 h 30 - 20 h 30 - Permanences Lions

DATES 2022	vendredi 12 mai		samedi 13 mai		dimanche 14 mai		lundi 15 mai	
14 h-16 h 30	1		1		1		1	
16 h 30-19 h	2		2		2		2	
DATES	mardi 16 mai		mercredi 17 mai		jeudi 18 mai		vendredi 19 mai	
14 h-16 h 30	1		1		1		1	
16 h 30-19 h	2		2		2		2	
DATES	samedi 22 mai		dimanche 21 mai		lundi 22 mai		mardi 23 mai	
14 h-16 h 30	1		1		1		1	
16 h 30-19 h	2		2		2		2	
DATES	mercredi 24 mai		jeudi 25 mai		vendredi 26 mai		Samedi 27 mai	
14 h-16 h 30	1		1		1		1	
16 h 30-19 h	2		2		2		2	
DATES	dimanche 28 mai							
14 h-16 h 30	1							
16 h 30-19 h	2							

Si des artistes souhaitent nous aider pour le dépôt des œuvres (2 mai de 14 h 30 à 19 h) et le retrait des œuvres (30 mai de 9 h à 12 h), ils seront les bienvenus. ils peuvent indiquer leurs disponibilités horaires à Annie Cotinier 06 86 88 88 09 / Colette Chatelin 06 11 07 17 92 ou Gilles Portron 06 89 49 68 06.

41^{ème} SALON DE PRINTEMPS
PEINTURE - SCULPTURE - GRAVURE - ARTS PLASTIQUES
Du vendredi 12 mai au dimanche 29 mai 2023 inclus
ESPACE D'ART CONTEMPORAIN à TRÉLAZÉ
Rue Ferdinand Vest (suivre la signalisation)

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à Lions Club Angers - "Salon de Printemps"
Annie COTINIER - 15, rue Caillaud d'Angers - 49100 Angers
Tél. 06 86 88 88 09
Avant le samedi 15 avril 2023

Nom :
(en majuscules)

Prénom : **Date naissance :**

Adresse :
(en majuscules)

Code postal : **Ville :** **Téléphone :**

ATTENTION : Pour le 41^{ème} salon et pour les suivants, le bulletin d'inscription et le règlement vous seront envoyés uniquement par e-mail.

Adresse E-mail :

Ecrire très lisiblement en majuscules et surtout bien différencier tirets et points

TECHNIQUE	TITRE	FORMAT	PRIX DE VENTE
(peinture, aquarelle, sculpture, etc.)			
1 ^o			
2			

COCHER LA OU LES CASES DE VOTRE PARTICIPATION

- 1^{er} Prix du Lions Club (1500 €, peinture, œuvre acquise) sans limite d'âge
- Prix Jeune Peinture - Prix Jean Pierre Cotinier
- Prix de sculpture (sans limite d'âge)
- Prix de la ville de Trélazé (médaille de la Ville gravée au nom de l'artiste)
- Prix 49 Regards (sélection pour le prochain Salon 49 Regards d'un peintre et d'un sculpteur)
- Prix spécial Dalbe
- Prix Arts & Co (15 jours d'exposition dans la galerie 21, rue des Arènes Angers aux conditions commerciales habituelles).

Précisez ici la date et la plage horaire de la permanence choisie :

(Voir tableau du règlement joint)

Je dégage de toutes responsabilités les Lions Clubs d'Angers ainsi que la ville de Trélazé en cas de : perte, vol, incendie et détériorations diverses survenues à mes œuvres lors de ma participation au 41^{ème} SALON DE PRINTEMPS 2023, du dépôt à l'Espace d'Art Contemporain aux Anciennes Écuries des Ardoisières, rue Ferdinand Vest à Trélazé le 2 mai 2023, pendant l'entreposage éventuel, les manutentions et la période d'exposition, jusqu'au retrait, au même lieu, le lundi 29 mai 2023 à 12 h. Je verse, ce jour, la somme de 25 € et déclare, sur l'honneur, répondre aux conditions précisées sur le règlement joint.

Fait àle

Signature